



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20160321003440
Établi le : 21/03/2016
Validité maximale : 21/03/2026



Logement certifié

Rue : Rue de Ciplel n° : 15C
CP : 4219 Localité : Acosse
Certifié comme : **Appartement**
Date de construction : Inconnue

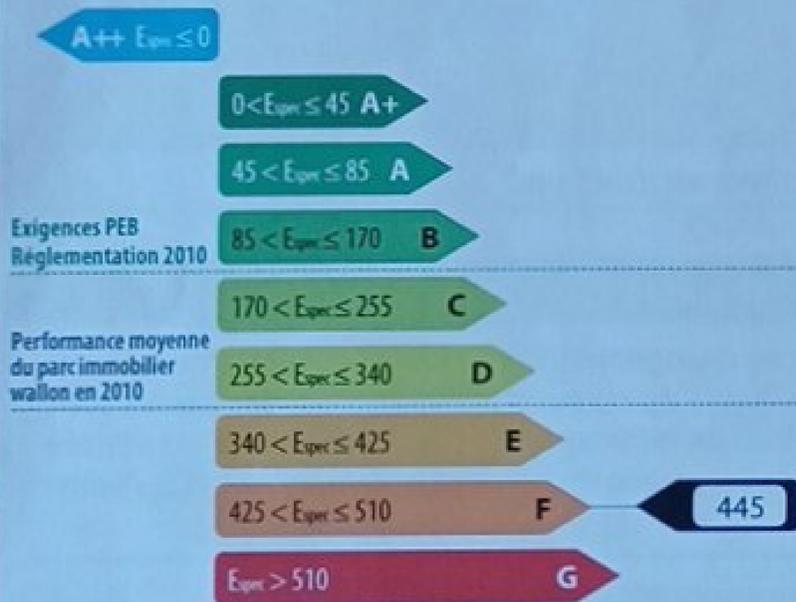


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de **59 990 kWh/an**

Surface de plancher chauffé : **135 m²**

Consommation spécifique d'énergie primaire : **445 kWh/m².an**



Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement



Performance des installations de chauffage



Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables



Certificateur agréé n° CERTIF-P1-00286

Nom / Prénom : **LEGRAND Jean-François**
Adresse : Rue de Wasseiges
n° : 1A
CP : 4210 Localité : Burdinne
Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct.-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.2.

Date : 21/03/2016

Signature :

JEAN-FRANÇOIS LEGRAND
ARCHITECTE - CERTIFICATEUR PEB
E: JF.LEGRAND@LIVE.COM
M: 0492/846344

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be